PAR ERNEST A. CARRÈRE — A L'ENCAN — PAR ERNEST A. CARRÈRE

ANNONCE JUDICIAIRE

OPPORTUNITÉ EXTRAORDINAIRE! SPÉCULATION DE TOUT REPOS!

POUR LE NÉGOCIANT, LE CAPITALISTE, LE SPÉCULATEUR, L'OPÉRATEUR, LES SYNDICATS.

1418 Rue Canal entre les rues Liberté et Marais

1416 Rue Canal entre les rues Liberté et Marais

1402-1404-1408 Rue Canal encoignure Liberté

117-121 Rue Sud Liberté entre les rues Canal et Gasquet

129 Sud Liberté entre les rues Canal et Gasquet

UNE OCCASION D'ACQUÉRIR UNE ENCOIGNURE DE 64' 7" DE FACE À LA RUE CANAL SUR 157' 7" DE PROFONDEUR

LE JEUDI 23 OCTOBRE 1913, À MIDI.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 Rue Baronne

Succession de Mme. Nelville M. Chaurant—No. 103,261 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau 806 rue Perdido — Le JEUDI 23 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre issu, daté et signé le 17 septembre 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, je procéderai à la vente à l'encan public la propriété suivante décrite à savoir:

PREMIER — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent portant le numéro municipal No. 1418 rue Canal et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Premier District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Marais et Liberté (autrefois Treme) et étant une partie du lot numéro cinq du carré numéro douze sur un plan dressé par J. Pilié, voyer, le 6 février 1827, et déposé en l'office de Félix de Armas, alors notaire en cette ville. La dite parcelle de terrain a en mesure française, vingt pieds de face à la rue Canal (c'est-à-dire vingt deux pieds plus ou moins en mesure américaine) sur cent vingt sept pieds en profondeur en mesure américaine, étant bornée sur le coté le plus proche de la rue Liberté par le lot numéro quatre et sur l'autre côté par le reste du lot numéro cinq.

Les améliorations consistent en une résidence à trois étages, contenant 14 chambres, 2 salles de bain, vestibules, galleries, gaz et électricité, alcoves à linge office, connexions d'eau et égouts — loyer $70.

DEUXIEME — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 1416 rue Canal et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le même district et Ilet que la propriété ci-dessus et premièrement décrite et mesurant trente et un pieds, onze pouces et trois lignes de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent vingt sept pieds, dix pouces et cinq lignes.

Les améliorations consistent en une résidence en briques à trois étages contenant 16 chambres, 4 salles de bain, vestibules, galleries, alcoves à linge, office, gaz et électricité dans toute la maison, connexions d'eau et d'égouts, loué à bail jusqu'au 30 septembre 1914 à $83.33 par mois.

TROISIEME — Trois certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant les numéros municipaux 1402, 1404 et 1408 rue Canal, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent situé dans le même district et Ilet et que la propriété ci-dessus premièrement et secondement décrite désigné comme lots A, B et C, sur un certain croquis dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 mars 1877, et annexé et faisant partie d'un acte passé devant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 29 mars 1877, et mesurant en mesure américaine comme suit à savoir:

Lot A a vingt et un pieds, onze pouces de face à la rue Canal, sur quatre vingt pieds en profondeur et face à la rue Liberté, entre lignes égales et parallèles et formant le coin des rues Canal et Liberté. Lot B mesure vingt et un pieds, et huit pouces de face à la rue Canal quatre vingt quatre pieds en profondeur, sur la ligne le divisant, du lot C, sur le dit croquis, quatre vingt pieds en profondeur sur l'autre ligne de côté le divisant du lot A d'ou il s'étend de vingt et un pieds, onze pouces vers la rue Liberté où une façade de quatre pieds, et une largeur sur la ligne arrière de quarante trois pieds sept pouces et le lot C a vingt et un pieds de face à la rue Canal quatre vingt huit pieds de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de la rue Marais, quatre vingt quatre pieds en profondeur sur l'autre ligne de côté, le divisant, du lot B, sur le dit croquis, d'ou il s'étend quarante trois pieds, sept pouces, vers la rue Liberté touchant cette rue sur une façade de quatre pieds et une largeur sur la ligne arrière de soixante quatre pieds et sept pouces.

Les améliorations consistent en trois magasins, et maisons d'habitations en briques, environ 30 chambres, alcoves vestibules, bains, galleries, connexions d'eau et d'égouts, gaz et électricité. 1402 rue Canal se loue $125 par mois; 1404 rue Canal se loue $85 par mois et 1408 rue Canal se loue $85 par mois.

QUATRIEME — Deux certains lots de terrains ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 117 et 121 rue S. Liberté, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon situé dans le même district et carré et adjoignant la propriété troisièmement décrite, désigné par les lettres D et E, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 19 mars 1877, annexé à un acte passé devant James Fahey, ancien notaire en cette ville, le 29 mars 1877, les dits lots ou parcelles de terrain mesurent en mesure américaine, suivant croquis comme suit à savoir:

Lot D vingt pieds, un pouce et cinq lignes de face à la rue S. Liberté, sur soixante quatre pieds, sept pouces en profondeur entre lignes parallèles, et lot E dix neuf pieds neuf pouces de face à la rue S. Liberté, sur soixante quatre pieds, sept pouces entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse double en briques couverte en ardoisse, contenant six chambres de chaque côté, galleries, eau et égouts — se louant $48.

CINQUIEME — Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 129 S. Liberté, et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent situé dans le même district et carré et adjoignant la propriété ici quatrièmement décrite, mesurant trente cinq pieds, cinq pouces et quatre lignes de face à la rue S. Liberté, cent vingt huit pieds de profondeur sur le la ligne de côté de la rue Canal, cent pieds neuf pouces sur l'autre ligne de côté le divisant du lot numéro un et de là sur une ligne parallèle à la rue S. Liberté, vingt huit pieds, six pouces et quatre lignes le long de la ligne arrière, le dit lot No. 1 courant vers la rue Marais, vingt-sept pieds, trois pouces faisant sur la ligne arrière, soixante-quatre pieds suivant un plan numéro vingt, en l'office de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, établi par C. A. Hedin, architecte, le 3 mai 1850, sur lequel dit plan, le dit lot est désigné par le numéro deux et se loue $48.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple en briques couverte en ardoises, à deux étages contenant environ 12 chambres, vestibules passage de voitures, écurie à deux étages, connexions d'eau et d'égouts.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant et pour le solde du prix d'achat, s'il y en a, les acquéreurs devront fournir leurs billets en paiements égaux, en un et deux ans de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de sept pour cent par an depuis la dite date; les dits billets devant être garantis par hypothèque et privilège de lien du vendeur, sur la propriété vendue, et les actes de vente devant contenir la clause de la convention de non aliénando, et la stipulation du paiement de cinq pour cent d'honoraires d'avocats en cas de procès, et toutes les autres clauses de sécurité usuelles. Les acquéreurs devant assumer, en plus les taxes d'état de cette année (1913). Les actes de vente devant être passés devant Bussière Rouen, notaire en cette ville, aux frais des acquéreurs; 10 pour cent de dépôt au moment de l'adjudication en compte du prix d'achat.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

GUS A. LLAMBIAS, DELVAILLE H. THEARD, Avocats.
CHAS. J. THEARD, Exécuteur Testamentaire.

sept—21,28oct—5,12,19,23

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE SIMPLE EN BOIS, Nos. 423 et 425 rue Mandeville.

Succession de Philip Engelhardt et épouse.

No. 105,527—Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans.

Par Kernaghan & Cordill, W. A. Kerpaghan, encanteur. Bureau No. 339 rue Carondelet.

JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement daté du 12 septembre 1913, de l'honorable E. K. Skinner, juge de la sus-dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Le joli cottage en bois à un étage, Nos. 423 et 425 rue Mandeville, contenant quatre chambres de chaque coté, sur un certain lot de terrain, ainsi que tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. trois (3) dans le carré borné par les rues Mandeville, Levee (actuellement Peters), Spain et Victory (actuellement Decatur), sur un plan par A. D'Hemecourt, C. E., daté du 17 janvier 1851, le dit lot de terrain mesurant, en mesure américaine, cinquante-trois (53') pieds trois (3") pouces de face à la rue Mandeville sur soixante-trois (63') pieds onze (11") pouces et trois (3"') lignes de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété qui fut acquise par Philip Engelhardt, sus-dit défunt, le 3 novembre 1891, enregistré au bureau des transferts dans le registre No. 142, folio 375.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer le pro-rata des taxes dues et exigibles en 1913, depuis la date de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de la vente. Acte de vente devant E. P. Cousin, notaire, aux frais de l'acquéreur.

McCLOSKEY & BENEDICT, Avocats.

sept14,21,28—oct5,12,16

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

627 Avenue Carrollton, près l'Avenue St. Charles, jolie résidence simple à deux étages, vestibule de réception, salon, salle-à-manger, cuisine, quatre chambres à coucher, bain moderne, gaz, électricité, portes et fenêtres à treillis, etc. Egalement 4 lots sur le Conti Boulevard (Lakeview), 2 lots Franklin Avenue faisant face à la ligne des cars (Edgewood).

Succession de Mme B. R. Forman — No. 105,675 — Cour Civile de District, Division D.

JEUDI, 6 novembre 1913, à midi, il sera vendu à l'encan par Ramsey & Danziger, C. A. Ramsey, encanteur, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Porter Parker, juge de la Cour Civile de District, Division D, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, et qui m'a été adressé, la propriété suivante décrite à savoir:

1er. Une parcelle de terrain, avec les améliorations, etc., dans le Septième District, dans l'Ilet No. 71, borné par les avenues Carrollton et St. Charles et les rues Short et Hampton, et mesure 57 pieds 6 pouces ou environ 38 pieds de face à l'avenue Carrollton sur une profondeur de 120 pieds, composé de l'entier du lot E et 7 pieds 6 pouces du lot D. Les améliorations sont connues par le numéro municipal 627 Carrollton Ave.

2ème. Deux lots de terrain connus par les numéros 5 et 6 de l'Ilet No. 32 d'Edgewood Park. Troisième District, borné par les rues Franklin, Jasmine, Iris et Verbana, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Franklin sur une profondeur de 120 pieds.

3ème. Part égale dans, et à quatre certains lots numéros 5, 6, 7, 8, Ilet 327, terrain N. O. Nasd Co., borné par les rues Conti, Vicksburg, Germain et Polk, faisant face à la rue Conti, mesurant chacun 25 pieds de face sur une profondeur de 122 pieds à une allée mitoyenne.

Conditions — Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de 1913 et les actes de ventes devant Jos. Nautenschlager, notaire. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication chez l'encanteur.

J. A. LAUTENSCHLAGER, JR., Avocat.

oct5,12,19,26—nov2,6

PAR STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Lucian J. Joly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 102,766 — Division C — Au plus haut et dernier enchérisseur, double cottage de valeur, Nos. 3325-27 rue Dumaine, entre la rue Moss et l'avenue Hagan; double cottage de valeur 3114-16 rue St. Philip, entre Rendon et Lopez; double cottage de valeur, 3118-20 rue St. Philip, entre Rendon et Lopez.

A l'encan JEUDI 6 novembre, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

Par STROUDBACK & LATTER, Chas. B. Stroudback, Encanteur — Vendra à l'encan à la sus-dite date et lieu, en vertu d'un ordre signé le 3 octobre par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 463, borné par les rues St. hilip, Dumaine et Moss, autrefois Bayou St. John, et Hagan avenue; le dit lot est désigné sur un croquis de voyer établi par Edgar Pilié, voyer, le 9 décembre 1903, et lequel est annexé à un acte de dépôt passé devant Robert Legier, notaire, le 20 juin 1904, par le No. 6 et mesure suivant le dit croquis, trente-six pieds de face à la rue Dumaine, sur deux cent vingt pieds, cinq pouces de profondeur sur la ligne de côté la plus proche de l'avenue Hagan et deux cent vingt pieds, sept pouces et quatre lignes sur l'autre ligne de côté le plus proche de la rue Moss. Les dites améliorations sont connues par les numéros municipaux Nos. 3325-27 rue Dumaine, et consistent en un double cottage avec gallerie de face, cinq chambres, hangar, etc., de chaque côté.

2. Deux certains lots de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou en dépendent de quelque façon, situés dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 13, borné par les rues St. Philip, Dumaine, Rendon et Lopez, désignés comme lots douze et treize sur un plan d'Edgar Pilié, député voyer de ville, daté du 19 avril 1899, annexé à un acte passé devant John Wagner, notaire, le 17 septembre 1903, et suivant lequel dit plan les dits lots s'adjoignent l'un l'autre et mesurent chacun plus ou moins, trente pieds, neuf pouces et six lignes de face à la rue St. Philip, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles; le lot No. 13 étant le lot le plus proche de la rue Lopez et commence à quatre vingt douze pieds, cinq pouces et deux lignes du coin de la rue St. Philip et Lopez. Etant la même propriété acquise par Lucian J. Joly, suivant acte devant Harry L. Loomis, Jr., notaire, en daté du 16 avril 1908, duement enregistré aux livres des transferts 911 folio 204. La dite propriété est connue par les numéros municipaux Nos. 3114-16-18-20 rue St. Philip, et consistent en deux double cottages, avec quatre chambres et bains de chaque côté.

CONDITIONS — Comptant; les actes de ventes devant Gabriel Fernandez, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs, dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER,
oct—5,12,19,26nov—2,6 Encanteurs.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de John L. Wilson et Margaret Smith, épouse de John L. Wilson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,872 — Division A — Attendu que Moses L. Wilson a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de John L. Wilson et Margaret Smith, épouse de John L. Wilson, décédés intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

THOMAS CONNELL, Greffier.

E. M. STAFFORD, Avocat.

oct3,7,14

Par PETER GALLAGHER — **Par PETER GALLAGHER**

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John E. Staes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,294 — Division C — Propriété de valeur, cottage simple, sur un lot de terrain mesurant 20x87 pieds sur la rue Marigny entre le Bayou St. Jean et l'avenue Gentilly.

Paroisse d'Orléans, Cour Civile de District, Division C. No. 105,294 — En vertu d'un ordre signé le 25 septembre 1913, adressé à Peter Gallagher, encanteur duement licensié, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division C, de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, je vendrai la propriété suivante le MERCREDI, 29 octobre 1913, à People's Auction and Real Estate Exchange, No. 334 rue Carondelet, à midi:

Un certain lot de terrain, avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartenant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans la partie nommée Gentilly autrefois partie de l'ancienne plantation de Howe et Martin, désigné par la lettre B, sur un croquis annexé à un acte de Bussière Rouen, notaire, daté du 13 octobre 1912, dressé par D. E. Seghers & Son; le dit lot B est composé du tout du lot No. 21 sur un plan de S. Herman, ancien notaire, et mesure quatre-vingt dix neuf pieds, un pouce et deux lignes sur la route privée, quatre vingt seize pieds une ligne en largeur en arrière; cinq cent quatre vingt sept pieds, un pouce et six lignes sur la ligne le divisant du lot A, aussi désigné comme lot No. 20, et cinq cent quatre vingt treize pieds, deux pouces et six lignes sur la ligne le divisant du lot No. 22. Le tout en mesure américaine, ainsi qu'une très petite bande de terrain faisant face à la dite route privée, et diminuant vers l'arrière, cette dite bande de terrain courant sur la ligne de profondeur séparant les lots A et B. Etant la même propriété que John E. Staes acquit de Joséphine Turces, veuve de Joseph Gallade, et als., suivant acte devant A. Barnett, notaire, le 13 mai 1875.

SERA VENDU A CES CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant et le solde s'il y en a, en un ou deux ans de crédit à sept pour cent par an depuis la date de l'adjudication et garanti par hypothèque et lien du vendeur et privilège sur la dite propriété; l'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de ville et d'Etat pour 1913; acte de vente devant être passé devant John Watt, notaire, au frais de l'acquéreur.

PETER GALLAGHER, Encanteur.

EMILE POMES, Avocat.

sept—28oct—5,12,19,26,29

Par LIONEL M. RICAU.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Conformement et en vertu d'un jugement lu et rendu en cour ouverte le 30 mai 1913 et signé en cour ouverte le 6 juin 1913 par l'Honorable Edward K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire de Mme A. B. Fordtran vs. S. M. D. Brook, dossier No. 104,673, qui m'a été adressé, je procederai à vendre à l'encan le LUNDI, 20 octobre 1913, à 11 heures du matin, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, un lot de meubles et effets mobilier, action et obligations, suivant inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.

LIONEL M. RICAU, Encanteur.

oct7,14,20

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence double à deux étages, Nos. 1218-1220 rue Ste Anne, entre les rues St. Claude et Trême.

Succession de Mme Madeleine Vallon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,906 — Division A — A l'encan, JEUDI, 23 octobre 1913, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement en congé, daté et signé du 15 septembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numerotée qui m'a été adressé, je procederai à vendre à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, à midi, la propriété suivante décrite comme suit:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui en dépendent ou y appartiennent de quelque façon, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 136, borné par les rues Ste Anne, Orléans, St. Claude et Trême (actuellement N. Liberté) et mesurant trente trois pieds et quatre pouces de face à la rue Ste Anne, sur une profondeur de soixante huit pieds, dix pouces et huit lignes sur un côté et soixante huit pieds et neuf pouces sur l'autre côté, suivant un plan dressé par A. S. Phelps, le 4 janvier 1843, et déposé en l'office de Joseph Cuvillier, ancien notaire en cette ville. Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages contenant 6 chambres de chaque côté, portant les numéros municipaux 1218-1220 rue Ste Anne.

CONDITIONS — Comptant; les taxes d'état de cette année (1913) devant être assumées par l'acquéreur, en sus et en plus de son enchère. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication, pour terminer la vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant être passé devant Gustave A. Llambias, notaire.

LIONEL RICAU, Encanteur.
202-204 Hennen Bldg.

CHAS. J. THEARD, Avocat.

sept—21,28oct—5,12,19,23

Par STROUDBACK & LATTER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Margaret Lynch, veuve d'Emile Pierre Bessec.—No. 105,078—Cour Civile de District, Division A.

Immeuble simple en briques, 419 rue Espagne, entre N. Peters et Decatur.

Par Charles B. Stroudback, encanteur, il sera vendu à l'encan le JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 12 septembre 1913 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotés, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Espagne, Decatur, N. Peters et l'avenue Lafayette, mesurant 31 pieds 9 pouces de face à la rue Espagne sur 63 pieds 11 pouces et 2 lignes ½ en profondeur, suivant un croquis dressé par F. F. Braun, voyer, daté du 13 juillet 1882, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, connu comme No. 9 rue Espagne et étant la portion de terrain, voisine ou la plus proche de la rue N. Peters du lot désigné par le No. 11 du carré No. 13. Les améliorations sont actuellement désignées par le No. 419 rue Espagne.

Conditions—Comptant; acte de vente devant F. D. Charbonnet, Jr., notaire, aux frais des acquéreurs. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & LATTER, Encanteurs.

M. D. DIMITRY, Avocat.

sept14,21,28—oct5,12,16

VENTES PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cable Piano Co. vs. William Church.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle Orléans — No. 50,934—En vertu d'un writ de fieri facias, qui m'a été adressé par l'Honorable Première Cour de Cité pour la paroisse d'Orléans, je procéderai à la vente aux enchères publiques, en mon entrepôt, No. 727-729 rue St. Louis, entre les rues Royale et Bourbon, dans le Deuxième District de cette ville, le JEUDI, 16 octobre 1913, à 11 heures du matin, la propriété suivante décrite à savoir:

Un piano.

Saisie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée suivant inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions — Comptant.

P. McGILL,
Constable, Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans.

TESSIER & TESSIER,
Avocats pour le demandeur.

oct—5,11,16

Par LEONARD L. STERN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de M. E. Stack — No. 105,041. Cour Civile de District, Division B.

Splendide cottage double du Troisième Ward, Nos. 220-22 rue S. Clarke, entre l'avenue Cleveland et la rue Palmyra, à un ilet du Jefferson Davis Parkway et à une courte distance de la rue Canal — Deux lots de terrain, rue Olympia, entre Toulouse et St. Pierre, ilet de la rue Murat, une bonne occasion de spéculation.

Il sera vendu à l'encan par Léonard L. Stern, encanteur, le MARDI 11 novembre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé le 9 octobre par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'orléans, Division C, agissant pour l'Hon. F. D. King, juge de la Division B, actuellement absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Une certaine pièce ou parcelle de terrain, avec toutes les bâtisses, etc., située dans le Premier District de cette ville, bornée par les avenues Hagan et Cleveland et les rues S. Clarke et Palmyra, et mesure 43 pieds 6 pouces de face à la rue S. Clarke, sur 136 pieds en profondeur et est composé du lot No. 9 et la moitié du lot No. 8 acquis par M. E. Stack par achat suivant acte de vente devant E. Vidrine, notaire, le 8 mai 1907, enregistré dans le livre des transferts 212 folio 719. Les améliorations comprennent un double cottage, Nos. 220-222 rue S. Clarke, contenant de chaque côté gallerie arriere et de face, bain, office et cinq chambres, hangar, citerne, etc., en très bonne condition et dans un voisinage se louant bien.

Deux certains lots de terrain, non-améliorés, situés dans le Second District de cette ville dans l'Ilet No. 592, autrefois No. 57, borné par les rues Olympia, Murat, Toulouse et St. Pierre, désigné comme lots Nos. 7 et 8, et mesure chacun 30 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Olympia, sur 120 pieds en profondeur, acquis par M. E. Stack par achat suivant acte devant James J. Woulfe, notaire, le 22 janvier 1913, et enregistré dans le livre des transferts 253 folio 508.

CONDITIONS — Comptant; les acquéreurs devant payer les frais de l'acte de vente devant Wm. J. Hennessey, notaire, et faire un dépôt de dix pour cent au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

oct—11,12,19,26nov—2,9,11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme Margaret Rasch, veuve de Conrad Fraass.

No. 104,692—Cour Civile de District, Division B.

BONNES PROPRIETES DE RAPPORT. Deux cottages, simples et double, No. 708 rue Soraparu, entre Annonciation et Chippewa, cottage simple, contenant 2 chambres. No. 712 rue Soraparu, cottage simple, contenant 3 chambres, hangars, citernes, etc. Nos. 2343-45 rue Chippewa, coin Soraparu, double cottage, contenant 2 chambres de chaque côté.

Il sera vendu à l'enca nie JEUDI, 16 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, par Léonard Stern, encanteur, en vertu d'un jugement signé en cour ouverte le 12 septembre 1913 par l'honorable E. K. Skinner, juge de la cour civile pour la Paroisse d'Orléans, Division C, agissant pour l'honorable Fred D. King, juge de la Division B, actuellement en conge, dans l'affaire sus-intitulée et numérotée, la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Quatrième District de la ville dans l'Ilet 59, borné par les rues Chippewa, Soraparu, Annonciation (autrefois Jersey) et Première, et désigné comme lot No. 1 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, le 24 janvier 1848. Le dit lot forme le coin des rues Soraparu et Chippewa et mesure 29 pieds 3 pouces de face à la rue Chippewa, sur une profondeur et face à la rue Soraparu de 110 pieds un parellle profondeur à la ligne du No. 2, et 28 pieds de largeur en arrière.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1913 et faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente devant être passé devant Benjamin Ory, notaire, au frais de l'acquéreur.

LEONARD L. STERN, Encanteur.

EDWARD P. QUINIUS, Avocat.

sept14,21,28—oct5,16

PAR ALBERT PAUL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage, avec deux lots, 2319 Calhoun, près Magnolia.

Succession de Philomène Ribe, Veuve de Félix T. Pollet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 104,718 — Division C — Par ALBERT PAUL, encanteur, le JEUDI, 23 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la dite cour, daté du 4 septembre 1913, pour le compte de la sus-dite succession, il sera vendu à l'encan à savoir:

Deux lots de terrain dans le Sixième District de cette ville ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, etc., qui en dépendent dans l'Ilet 111, borné par l'avenue Palmer, les rues Calhoun, Clara et Magnolia, ou par leurs anciens noms avenue Henry Clay et rues Edmond, Léonce et Victor, désignés par les numéros 5 et 6 et mesure chacun 29 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Calhoun, sur 110 pieds de profondeur, avec une largeur de 29 pieds 11 pouces et 6 lignes en arrière.

Les améliorations, consistent en un cottage simple, avec hangars, arrières, etc., et est connu comme No. 2319 rue Calhoun.

CONDITIONS—Un tiers ou plus comptant, le solde en un crédit d'un ou d'un et deux ans, en billets garantis par hypothèque et lien du vendeur, etc., portant 8 pour cent d'intérêt par an depuis leur date d'émission jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat, et les clauses de sécurité usuelles. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1913 en sus du montant de l'adjudication. Acte de vente aux frais de l'acquéreur devant chas. L. Denechaud, notaire. L'acquéreur devant déposer 10 pour cent au moment de l'adjudication.

W. J. WAGUESPACK, Avocat.

sept—21,28oct—5,12,16,23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Attrayant cottage résidence, 615 rue Flood, près Chartres.

Succession de Celine Koontz, Epouse du Dr. Bernardo de Toledo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No. 105,571 — Division A — Par ALBERT PAUL, encanteur, le JEUDI 23 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District, Division C, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, actuellement absent en congé, daté du 18 septembre 1913 pour compte de la sus-dite succession, il sera vendu à l'encan à savoir:

Un certain lot de terrain ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui en dépendent ou qui y appartiennent de quelque façon, situé dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 114, borné par les rues Flood, Chartres et Royale et l'avenue Caffin, mesurant 31 pieds de face à la rue Flood, sur une profondeur de 130 pieds, et 10 pouces entre lignes parallèles, désigné comme lot No. 17, le tout suivant plan établi par J. . D'Hemecourt, voyer, daté du 14 avril 1870, déposé comme plan No. 39 dans le livre des plans No. 7 en l'office de A. Ducatel, ancien notaire. Les améliorations consistent en un joli cottage résidence, No. 615 rue Flood, contenant 4 chambres et cuisine, hangar arrière, etc., construit retiré de la rue et de la ligne des lots, jardin devant et sur le coté, etc.; voisinage joli et amélioré.

CONDITIONS — Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de l'année 1913 en sus et en plus du prix de l'adjudication. Acte de vente aux frais des acquéreurs devant Charles I. Denechaud, notaire. Un dépôt de 10 pour cent requis au moment de l'adjudication.

W. J. WAGUESPACK, Avocat.

sept—21,28oct—5,12,19,23

E. A. ANDRIEU

SUCCESSEUR

JULES ANDRIEU

PROPRIETES FONCIERES

STOCKS ET BONS

802 RUE PERDIDO

Membre de la Nouv. Orleans Stock Exchange

B.O. Boite 11 Nouvelle-Orléans, Lac

Par DANZIGER & TESSIER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Willis E. Rockwell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 105,163 — Par Danziger & Tessier, C. A. Tessier, encanteur, bureau 134 rue Carondelet—MARDI 21 octobre 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la sus-dite cour, Division D, daté du 17 septembre 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée la propriété suivante décrite à savoir:

Un certain lot de terrain, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Troisième District de cette ville dans l'Ilet borné par les rues Chartres, Montegut, Clouet et N. Peter, lequel dit lot est désigné par le No. 10 et mesure 24 pieds 6 pouces de face à la rue Chartres sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, le dit lot étant de plus désigné par la lettre J sur un croquis annexé à un acte passé devant W. O. Hart, notaire, le 30 octobre 1893, et sur le rôle des taxes la dite propriété est désigné par le No. 14 de l'Ilet No. 21. Les améliorations sont désignées par le No. 3022 rue Chartres et consistent en un cottage simple contenant 5 chambres, etc.

CONDITIONS — La moitié ou plus comptant; le solde s'il y en a, en un et deux ans devant être représenté en billets de l'acquéreur pour le même montant payable à son propre ordre et endossés par lui, portant 8 pour cent d'intérêt depuis la date d'émission jusqu'au paiement et garanti par lien du vendeur et privilèges sur la propriété vendue, acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de sécurité et la convention de non aliénando, la clause d'assurance, 10 pour cent d'honoraires d'avocat, l'acquéreur devant assumer le pro-rata des taxes de 1913 à la date de l'adjudication.